Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20261102-20261102DCM12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

COMMUNE de LOCMARIA-PLOUZANÉ

Délibération n° : 2026.11.02 DCM12

Séance du 02 novembre 2026

Date de convocation : 27 octobre 2026
Date d'affichage : 27 octobre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26

L'an deux mille vingt-six, le lundi deux novembre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Viviane GODEBERT, Maire.

Etaient présents : Mme Viviane GODEBERT, Maire.
Mme Solenn BOURGE, Mme Maud BUI TRONG, Mme Frédérique CLECH, Mme Françoise FOLL, Mme Isabelle GIBAULT, Mme Audrey GOURDIN, Mme Claire-Andrée LABRIÈRE, Mme Julie LE ROUX, Mme Béatrice OULHEN, Mme Sylvie PODEUR, Mme Cécile SQUIBAN et Mme Annie TALANDIER.
M. Patrick Marie AUBERT, M. Eric BLAIZE, M. Julien CHEVENEMENT, M. Olivier COATANEA, M. Benjamin HADDAD, M. Christophe LE GAL, M. Christian LOAEC, M. Stéphane MEAR, M. Philippe MÉON, M. Loïc PETIT DE LA VILLEON, M. Denis PETTON, M. Loïc RAULT et M. Jean-Claude SACCOCCIO.

Procurations :
M. Emmanuel AUTRET à M. Stéphane MEAR ;
Mme Solenn BOURGE à Mme Françoise FOLL à partir de son départ à 19h30 ;
Mme Christine MOUSSAT à M. Loïc PETIT DE LA VILLEON ;
M. Damien RUEL à M. Eric BLAIZE.

M. Olivier COATANEA a été désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : Modification du nombre d'adjoints
Domaine : 5.1 Election exécutif – Délibérations relatives aux élections des adjoints

Exposé

Suite à la démission d'un adjoint, il est nécessaire de redéterminer le nombre d'adjoints, qui ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal arrondi à l'entier inférieur.
Considérant les articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Délibération

Il est proposé au Conseil municipal :

- De supprimer le poste d'adjoint vacant à la suite de la démission ;
- De fixer à 7 le nombre d'adjoint(e)s ;
- De mettre à jour le tableau du Conseil municipal en conséquence ;

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20261102-20261102DCM12-DE

- D'autoriser Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents y afférents.

Vote

☐ Nbre d'abstention
☒ **Nbre de vote « contre » : 7 voix exprimées par les élus de LUNC.**
☒ **Adoptée à la majorité**
☐ Adoptée à l'unanimité
☐ Rejet de la délibération
☐ Report de la délibération

Le Maire,

Viviane GODEBERT.

M. Olivier COATANEA,

Secrétaire de séance.